



COMMUNE
D'AUBIGNAN
84810

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS
République Française
Tél : 04 90 62 61 14
Fax : 04 90 62 75 15

POLICE DE CIRCULATION

Arrêté municipal n° 2023-158

Portant autorisation de réglementer la circulation
Avenue François Raspail
Du vendredi 06 octobre au vendredi 13 octobre 2023

Le Maire de la commune d'AUBIGNAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-6 ;
VU le Code de la Route ;
VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière ;
VU l'arrêté de permission de voirie n° 2023-131 du 25/07/2023 ;

VU la demande en date du 06/09/2023 par laquelle la société SET TELECOM, sollicite l'autorisation de réglementer temporairement la circulation sur l'avenue François Raspail à Aubignan (84810), afin d'effectuer des travaux de remplacement de 7 poteaux en lieu et place des anciens + l'implantation d'un nouveau poteau ; du vendredi 06 octobre au vendredi 13 octobre 2023.

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pouvant garantir la sécurité des personnes ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le présent arrêté prendra effet ce vendredi 06 octobre jusqu'au vendredi 13 octobre 2023 (renouvelable en cas d'intempéries).

Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

Prescriptions : Dans la zone des travaux de 9h00 à 17h00, la circulation des véhicules sera réglementée au droit des travaux, selon la fiche jointe CF23. En raison d'un empiètement sur la chaussée, une voie sera supprimée et la circulation sera alternée manuellement. La totalité de la chaussée sera rendue libre à la circulation de 17h00 à 9h00 le lendemain matin ainsi qu'en cas d'urgence. L'activité du chantier sera suspendue les dimanches et les jours fériés. La société assurera, en plus de la maîtrise de la chaussée dans la zone du chantier et abords, et de la sécurité des personnes, la sécurité des usagers de la chaussée.
Tout dommage causé au domaine public devra être réparé qualitativement à l'identique par l'entreprise.

Dispositions spéciales pour l'ensemble du chantier : Les accès publics et privés seront maintenus de jour et de nuit, Une signalisation temporaire sera mise en place sur les voies publiques qui se trouvent dans la zone du chantier.

ARTICLE 2 : La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Les travaux se dérouleront sous l'entière responsabilité de l'Entreprise :

SET TELECOM – 372 chemin d'Empaulet – 84810 AUBIGNAN

Dès l'achèvement des travaux et dans un délai de huit jours, l'entrepreneur devra enlever tous débris et matériaux. Réparer tous les dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique et ses dépendances dans leur premier état à ses frais avant de les rendre à la commune.

ARTICLE 4 : L'entrepreneur devra préalablement à la réalisation des travaux prendre contact avec tous les concessionnaires de réseaux susceptibles d'occuper le domaine public.

ARTICLE 5 : La responsabilité de l'entrepreneur sera engagée par l'insuffisance de la signalisation et par les modifications qu'il apportera temporairement aux conditions de circulation.

ARTICLE 6 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. La société SET TELECOM sera tenue pour responsable de tous incidents survenus du fait des travaux.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité des travaux par les soins de la société SET TELECOM. Il sera également mis en ligne sur le site de la Mairie pour information au public et inséré dans le registre des arrêtés.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire de la commune d'Aubignan, Monsieur le responsable des services techniques de la ville et la police municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à la société SET TELECOM.

ARTICLE 9 : Tout véhicule ne respectant pas ce présent arrêté sera déplacé en fourrière.

Aubignan, le jeudi 05 octobre 2023

Annexe : Fiche CF23.

Le Maire d'Aubignan
Monsieur Siegfried BIELLE

S. FRIZET